



Relation avec mineure

Par Ericlegrand54

Bonjour

Je suis un homme de 42 ans

Je fais souvent des recherches et des discussions sur internet sur des sites adultes

Il y a quelques jours j ai fait la connaissance avec une jeune fille qui disait avoir 20 ans

Nous avons bien discuté et échangé nos numéros de téléphone pour une rencontre prochainement

Elle m avoue finalement avoir 17ans et 6 mois et encore habiter chez ses parents

Je ne sais plus comment faire car nous nous trouvons avec des discussions cordiales

Mais je me demande ce que je risque d entretenir des échanges par téléphone avec cette demoiselle , mais également si nous devons nous rencontrer et éventuellement si avec une relation amoureuse

Je suis très respectueux des personnes et des règles mais je voudrai savoir quels sont les risques

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Un fait récent qui s'est mal terminé me fait vous inviter à la prudence. La mineur en question agissait pour obtenir de l'argent par chantage.

Même si un détournement de mineur ne peut pas non plus être constitué uniquement par des relations sexuelles s'il n'y a pas d'enlèvement.

En revanche, la "corruption de mineur existe lorsqu'un individu joue sur la jeunesse et de l'inexpérience de sa victime. La corruption de mineur est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Art. 227-22 du code pénal...Art. 227-22-1 du code pénal.

Par Ericlegrand54

Merci pour votre réponse

Mais sans parler de sexualité , y a t il un risque d entretenir un échange avec une jeune fille de 17 ans et demi , si les motifs de discussion sont multiples et pas forcément sexuels j entends bien

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

je pense que les parents de la jeune mineure peuvent lui interdire d'entretenir une relation avec un majeur bien plus âgé qu'elle.

Vous ne risquez rien si vous n'avez pas de relation sexuelle.

Si vous avez des relations sexuelles consenties la mineure pourrait ensuite porter plainte pour viol après un volte-face et un changement d'humeur.